

## L'AFRIQUE DU NORD ET DU SUD (1897-1908)

Épisode précédent :  
La Correspondance d'Afrique (1889-1897).

*Jules Jean Marie Joseph MERLEY*, administrateur gérant

Né à Saint-Bonnet-le-Château (Loire), le 11 mai 1854.  
Fils d'Antoine (« Antonin ») Merley et de Adèle Vialleton.  
Marié à Anne-Marie Reslou.

Directeur de l'Agence internationale de la presse, fondée en 1876 par son père, leader du Parti national catholique.

Il se présente aux législatives à Paris (1885), puis aux quatre coins de la France, toujours en vain.

En 1890, il candidate à Nice : « Un des trois adversaires de M. Borriglione a opéré par correspondance. C'est un nommé Jules Merley, tenant une agence à Paris et qui publie une feuille autographe, *l'Ecclésiastique*.

Il demandait la rentrée du comte de Paris, de Napoléon, de Boulanger et de celle des jésuites. Rien que ça ! De plus, il prévenait qu'il tient à la disposition de ceux qui voudraient voter pour lui, des professions de foi à 12 francs le cent et à 100 francs le mille !! »

Rédacteur en chef du *Courrier de Paris* (1893-94).

Décédé le 3 sept. 1913 à Paris (XIV<sup>e</sup>), rue du Château, 2, au domicile de son fils.



Coll. Jacques Bobée  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Jacques\\_Bobee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf)

L'AFRIQUE  
DU NORD ET DU SUD  
Société française d'études et de lancement d'affaires africaines

Association commerciale en participation enregistrée à Paris le 19 juillet 1897.  
Cette société a pris la suite de la « La Correspondance d'Afrique » existant depuis 1889.

Fonds social divisible en mille séries de quatre cents titres  
de vingt-cinq parts

TITRE AU PORTEUR DE VINGT-CINQ PARTS SOCIALES

36<sup>e</sup> série souscrite n° 352.951 à 352.975

Paris, le 19 juillet 1897

L'administrateur gérant statuaire : Jules Merley

Un administrateur : baron Edgar Jette de Ryckel <sup>1</sup>

Les coupons sont payés aux banques désignées, sur présentation du titre.

Paris. — Imp. H. Richard, 3, rue Millon

<sup>1</sup> Edgar Jette de Ryckel : Polytechnique Bruxelles, officier de l'armée belge, engagé volontaire dans les armées françaises (1870), chevalier de la Légion d'honneur, spécialiste des mines africaines (*La Cocarde*, *La Nation*, 29 août 1897). *L'Afrique* prétendait au début s'intéresser aux mines d'or du Sénégal.

Formations de sociétés industrielles  
(*La Cocarde*, 4 août 1897)

La Société l'Afrique du Nord et du Sud, fondée par M. J. Merley, le publiciste bien connu, a pour but l'étude et le lancement des affaires africaines utiles à nos colonies et à l'œuvre de civilisation française en Afrique. Cette Société rentre dans une bonne période d'activité, son président, M. Salvy, ancien notaire, vient de partir pour Oran afin de traiter l'entreprise des Docks d'Oran et la prise de possession des terrains s'y rattachant.

---

Fondateurs : A. Salvy, notaire, Jules Merley, gérant de la société, le baron E. Jette de Ryckel, H. de Valaray <sup>2</sup>, A. Robichon, avocat <sup>3</sup>, Albert Lafon, publiciste, E. Lemègre et E. Reignier de Rouot, agent financier.

[https://www.scriponet.com/salle/2065/L\\_Afrique\\_du\\_Nord\\_et\\_du\\_Sud.php](https://www.scriponet.com/salle/2065/L_Afrique_du_Nord_et_du_Sud.php)

---

LA SOCIÉTÉ DE L'AFRIQUE DU NORD ET DU SUD  
ET LE CRÉDIT ALGÉRIEN  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 août 1897)

Une circulaire annonce la vente de parts bénéficiaires d'une société, l'« Afrique du Nord et du Sud », en indiquant que le service de ces titres serait fait aux caisses du Crédit algérien. Or le Crédit algérien est entièrement étranger à tout ce qui concerne la société en question.

---

Formations de sociétés  
(*La Politique coloniale*, 14 août 1897)

La Société l'Afrique du Nord et du Sud s'est constituée ayant pour but l'étude et le lancement des affaires africaines.

Capital social divisé en 1.000 série de 400 titres, de 25 parts sociales sans valeur nominale. Durée : dix ans. Gérant titulaire M. J. Merley.

---

FONDATION DES DOCKS D'ORAN  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Docks\\_d\\_Oran.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Docks_d_Oran.pdf)

Afrique du Nord et du Sud  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 décembre 1897)

---

<sup>2</sup> Henri Valaray : collaborateur du *Journal des économistes* (1882), candidat aux législatives à Paris sur la même liste que Merley (1885), collaborateur du *Courrier de Paris* (1893-1894), directeur de la *Correspondance internationale* (sept. 1893)...

<sup>3</sup> Alfred Robichon : avocat, publiciste prolifique et abracadantesque. En 1897, il propose de partager l'empire colonial entre le prince Victor Bonaparte et le duc d'Orléans.

Le conseil d'administration a fixé sans délai ni soulte (sauf frais), les conditions d'échange des titres nos 1 à 300000, contre ceux des Docks d'Oran\* à raison de : Un titre Afrique contre : 1° Une part de fondateur de la Société anonyme des Docks d'Oran, d'un intérêt ressortant à 3 fr. 33 c. par an ; 2° Une part bénéficiaire du Comptoir Auxiliaire des Docks, d'un intérêt ressortant à 5 fr. par an ; 3° Un bon de délivrance après le délai légal de deux ans d'une 1,2 action d'apport de la Société anonyme des Docks d'Oran, nominale de cent francs. Une circulaire détaillant ces conditions d'échange sera dé livrée à tout porteur qui la demandera à partir du 10 décembre 1897, au siège social, 5, rue des Filles-Saint-Thomas, à Paris. — *Petites Affiches*, 7/12/1897.

---

(*Le Messager de Paris*, 18 juillet 1898)

31 juillet, 10 h. — Afrique du Nord et du Sud. — 161, rue Lecourbe.

---

L'AFRIQUE  
(*Le Nord*, 10 mai 1899)

Au moment où l'accord franco-anglais livre à la France d'immenses territoires, on peut se demander si nous sommes à même de les coloniser et ce que nous allons bien en faire. L'empire de la France en Afrique devient d'une étendue plus grande que celle de l'Europe et il est assez intéressant de constater que nous possédons le cœur de l'Afrique alors que les Anglais n'en ont qu'un côté. La carte d'Afrique ressemble à l'heure présente à celle de la France du moyen-âge, alors que la Bourgogne et la vallée du Rhône n'étaient pas réunies à la France. Les Anglais auraient-ils perdu la partie ? L'avenir nous apprendra à qui viendra le monopole de l'Afrique, monopole de la puissance dans le monde : car le peuple européen qui pourra lever en Afrique des armées de millions de noirs, sera libre de les jeter sur l'Europe par le golfe de Venise ou le golfe de Lyon. Les Anglais n'ont cherché dans l'Afrique que la route de l'Inde et les mines du Cap. Ils laissent à la France le lac Tchad, cœur de l'Afrique, réservoir d'immenses populations. Nous n'avons qu'à en profiter.

Le tout est de savoir comment nous allons profiter de territoires dont le nombre d'habitants peut varier suivant les voyageurs de vingt à trente millions d'âmes. Quelles sont les sociétés qui vont faire dans ces contrées extraordinaires les routes, les chemins de fer, les ports pour que nous puissions y apporter nos marchandises et prendre les leurs. La revue de ces sociétés peut intéresser le lecteur et nous lui demandons la permission de lui parler des principales d'entre elles et d'exposer leurs programmes. La nomenclature de leurs efforts et de leurs espérances mettra à même de savoir si nous sommes capables de coloniser. On a dit que les Français savaient prendre des colonies, mais non en profiter. Le reproche paraît injuste. Nos compatriotes ont des qualités administratives extraordinaires et nous ne doutons pas qu'ils soient à la hauteur de la mission civilisatrice qui s'offre à nos efforts en Afrique. La France est le premier pays du monde par sa richesse, sa science et son courage. Lorsqu'on se plaint que les capitalistes français ne hasardent pas leur argent, la question est de savoir si on leur présente des entreprises suffisamment étudiées pour mériter leur attention.

La plus importante des sociétés africaines, celle dont le programme est le plus vaste et appelle tout d'abord notre examen, est l'*Afrique du Nord et du Sud*, l'*Afrique N. S.* comme on l'appelle familièrement en Bourse. C'est la société d'études qui fait le plus

parler d'elle, soit par le nombre des sociétés filiales qu'elle est en train de créer, soit par la concurrence que lui font les Anglais qui lui ont emprunté l'idée de l'institut africain.

La liste des sociétés filiales de l'*Afrique* est extrêmement curieuse à connaître comme programme de colonisation en Afrique, et il n'est pas étonnant que Cecil Rhodes et lord Kitchener l'aient copiée dans ses parties principales. La voilà telle qu'elle ressort de l'affectation des parts de la société votée par l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 1898.

L'*Afrique* est une société française d'études et de lancement des affaires africaines divisée en dix millions de parts sans valeur nominale qui sont consacrées :

— Le premier million de parts, à la création de la Compagnie générale des docks, arsenaux et ports d'Afrique. Cette compagnie entreprend des docks à Oran, à Dakar, à Konakry, à Diégo-Suarez, à Tombouctou ; des arsenaux maritimes à Rachgoon et Dakar, des puits à Diégo-Suarez et Bou-grara. M. Lockroy est allé dernièrement à Bou-grara et à Rachgoon pour examiner l'emplacement des ports.

Le second million des parts d'*Afrique* est affecté à l'Institut africain. Cet institut devait être édifié à Kkartoum Les Anglais nous ont devancés et l'institut africain français ira à Gao sur le Niger. La place est peut-être mieux choisie qu'à Khartoum: car on se trouve à Gao sur l'intersection de toutes les grandes routes de l'Afrique septentrionale vers le lac Tchad. Gao fut, au siècle dernier, le siège d'un empire africain noir qui comptait cinquante millions d'habitants : en attendant, le général de Trentinian s'occupe d'y faire installer un premier poste pour avoir le télégraphe.

La Navigation du Niger doit être entreprise par les porteurs du troisième million des parts de l'*Afrique*. Ce ne sera pas une navigation banale comme celle d'Auteuil à Saint-Cloud. Le Niger a dix-sept cents kilomètres navigables pour les grands bateaux de Sanstanding [*sic* : Sansanding] à Ansongo. Il est évident qu'avec un contrat de transports pour les troupes sur cet immense parcours, aussi long que celui de Paris à Naples, ce sera du 5 % assuré aux porteurs de titres.

La Compagnie internationale des chemins de fer du Tchad fait l'objet du quatrième million de parts d'*Afrique*. Déjà, l'*Afrique* a l'autorisation de faire les études d'un tracé qui partirait de la Tunisie, exactement Bou-Grira pour aller en Tchad : c'est la voie la plus courte de la Méditerranée au Tchad : elle ne comptera que 2.500 kilomètres. Déjà le capitaine Lerat a commencé les études.

Cette Compagnie internationale des chemins de fer du Tchad a un programme bien vaste. Elle veut, en effet, atteindre le Tchad par quatre lignes de voies ferrées dont l'ensemble atteindra le chiffre énorme de huit mille kilomètres. Le Transcanadien, le Transcaspien, le Transsibérien ont montré que ces grandes conceptions ne sont pas des rêves. Mais nous nous demandons comment l'*Afrique* arrivera à réaliser sa Compagnie des chemins de fer du Tchad. Toujours est-il que lors de l'affaire de Fachoda, l'*Afrique* était prête à entreprendre les 750 kilomètres qui séparent Fachoda du Nil Bleu. Cecil Rhodes affirme bien qu'il fera son chemin de fer du Cap au Caire : nous étudierons dans un article spécial la ligne de Konakry à Djibouti que les Français lui opposent. Toujours est-il que dans cinq ou six ans, le voyageur pourra rouler en sleeping-car de la Méditerranée à l'Océan austral et de l'Atlantique au Pacifique.

D'autres sociétés qu'il serait trop long d'énumérer, sociétés coloniales, agricoles, forestières, minières, huîtrières de distillation, lainière et de tissage, emploient le cinquième million des parts d'Afrique et nous ne nous arrêterons qu'aux principales qui suivent, la Régie des monopoles dans les colonies belge et portugaise, la société de Pêche et cabotage, la navigation des grands Lacs et des grande Fleuves, le Nil, le Zambèze, l'Orange, le Chari, la mer Intérieure du Sahara, le défrichement de la Lybie [*sic* : Libye], le Bac à vapeur de Gibraltar, et le transafricain d'Alger au Cap, qui devront faire l'objet des sixième, septième, huitième, neuvième et dixième millions des parts d'Afrique.



La presse anglaise a jeté, en effet, feu et flamme contre ces projets, sentant très bien que le programme de l'*Afrique* est un programme gouvernemental qui vise à la possession de l'Afrique entière. Mais tandis qu'elle plaisantait de l'Institut africain et du Bac à vapeur de Gibraltar, demandant pourquoi les Français ne transportaient pas la coupole de l'institut du quai Malaquais aux marais du Tchad, comparant le pont de Gibraltar au fameux pont sur la Manche, on apprenait avec stupéfaction que le sirdar Kitchener allait demander lui-même dans Londres des souscriptions pour l'institut africain anglais de Khartoum et que des pots de vin de plusieurs milliers de francs étaient offerts aux conseillers du sultan du Maroc pour avoir l'autorisation d'atterrir un bac à vapeur de Gibraltar à la rive marocaine.

[Autour de Merley, un conseil entièrement renouvelé]

Qu'arrivera-t-il de l'*Afrique* ? Le public la suivra-t-elle ? Le programme est lancé et le conseil d'administration de cette société se compose de MM. Jules Merley, gérant de la société, eomie [sic : comte ?] de Presty, Régnier de Rouot, Ledos de Beaufort, Bled de l'Hêtre.

La valeur est l'enfant terrible du marché de la Bourse. Comme le titre est sans valeur nominale, ce qui s'explique parce que la société est sous forme de participation pour l'exploitation de l'agence africaine, la Correspondance d'Afrique, existant depuis 1887, il arrive que la part d'*Afrique* fait des bonds extraordinaires, avec des différences de centimes qui se chiffrent en fin de séance par des totaux respectables.

Le titre d'*Afrique* est de vingt-cinq parts. Si l'*Afrique* monte ou baisse d'un centime, vous avez vingt-cinq centimes d'écart, et le marché la traitant par cent ou mille parts à la fois, vous gagnez ou vous perdez aisément vingt-cinq francs. Cette facilité offerte au jeu adonné un développement très intense au marché. Il y a des séances où, sans bruit, il se traite cent mille ou deux cent mille *Afrique*.

Les titres qui se font sur le marché actuellement sont ceux portant les numéros au-dessus de 300 000, les précédents ayant été employés à la création d'une société de Docks à Oran et se trouvant annulés. Il faut demander l'*Afrique nouvelle* quand on veut acheter. Le cours actuel est de un franc la part au comptant et de deux francs en liquidation de juillet. C'est l'indice de la hausse : car en achetant au comptant et en vendant à terme, on a un bénéfice du double. Il est évident qu'à la rentrée du commandant Marchand, il y aura une poussée formidable à la hausse et l'*Afrique* pourrait bien aller à six ou sept francs la part. Ceux de nos lecteurs que ce jeu intéresserait n'ont qu'à s'adresser au gérant de l'*Afrique*, 5, rue des Filles-St-Thomas, à Paris.

Ne nous occupant pas d'affaires de Bourse, nous ne signalons ces choses curieuses qu'à raison de l'intérêt qu'offre au lecteur le programme de l'*Afrique*. Cette société jeune et hardie arrivera-t-elle à créer tout ce qu'elle entreprend ? Nous le souhaitons dans l'avenir. Pour le présent, il importe de savoir si les affaires qu'elle lance sont vraiment étudiées. Nous examinerons, quand nous en aurons le loisir, chacune des sociétés filiales de l'*Afrique*.

---

#### CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (La Cote de la Bourse et de la banque, 30 juin 1899)

3 juillet, 3h., ord. et extraord. — L'Afrique du Nord et du Sud. — Palais de la Bourse du Commerce, à Paris. — Extraord. Ordre du jour : Nomination d'un directeur général de la Société pour assister M. le gérant statutaire. Limitation de l'émission des titres. Projet de transformation de la société en société anonyme. — *Petites Affiches*, 16.

---

Assemblées d'actionnaires  
(*Le Petit Temps*, 30 juin 1901)

30 juin. — Afrique du Nord et du Sud, à Issy-les-Moulineaux, 10 heures.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*Le Soir*, 3 juillet 1901)  
(*Le Public*, 4 juillet 1901)

Les porteurs de titres Afrique du Nord et du Sud se sont réunis en assemblée générale et extraordinaire au siège social le 1<sup>er</sup> juillet 1901.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, nommé administrateurs pour le cinquième exercice et fixé le dividende à 5 francs par titre aux Afrique en cours (numéros au-dessus de 3.000.001). Le solde de 1 fr. 25 sera payé contre détachement du coupon 16, au siège social, à partir du 2 juillet 1901.

L'ordre du jour de confiance au gérant statutaire, M. Jules Merley, a été voté par 452.000 voix.

L'assemblée générale extraordinaire a ordonné l'échange des titres de l'Afrique (Tchad-couleur dorée numéros 3.000.001 à 4.000.000), contre les titres de 100 francs de la Société d'Etablissement des routes et chemins de fer du Tchad, ainsi que l'échange des titres de l'Afrique (Minière et Métallurgique couleur brune numéros 5.000.001 à 5.100.000), contre les titres de 250 francs de la Société d'Etablissement des Mines, Usines, Fonderies et Hauts-Fourneaux de l'Industrie Minière et Métallurgique d'Afrique (comprenant la fonderie de Terrenoire) (Loire).

Ces échanges auront lieu au siège social contre paiement d'une soulte de 50 francs par titres de parts sociales.

---

Sociétés Afrique du Nord et du Sud,  
Compagnie Générale d'Etablissement des Docks, Arsenaux et Ports d'Afrique\*  
et les filiales  
Société d'Etablissement d'Ateliers et Fabriques pour l'Industrie cotonnière d'Afrique,  
Sté d'Etablissement d'Ateliers et Fabriques pour l'Industrie lainière d'Afrique

---

Avis du liquidateur  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 28 janvier 1908)

Les assemblées générales de ces sociétés, tenues le 29 juin 1907, sur convocation du *Journal général d'affiches* du 22 mai, ont voté les ordres du jour, donné *quitus* aux gérants et administrateurs. prononcé leur liquidation en raison de l'expiration de la durée sociale de l'Afrique du Nord et du Sud et nommé liquidateur M. Jules Merley père, 2, rue du Château, à Paris.

Ces résolutions n'ayant fait l'objet d'aucune opposition, le liquidateur invite les débiteurs des sociétés susdites à se libérer. Ces sociétés n'ont aucun passif envers les tiers. Mais l'actif consistant en créances, le liquidateur ne prévoit pas pouvoir déposer ses rapports avant le délai légal, en juin 1912. — *Petites Affiches*, 1<sup>er</sup> janvier 1908.

---